

# Marche à suivre pour une vente au déballage

## Avant mon vide-grenier

- Adresser une déclaration préalable à la Mairie, 3 semaines avant le début de la vente.

Le formulaire se trouve en page 2.

.....

## Pendant mon vide-grenier

- Garder à porter de main une copie de l'Arrêté Municipal. La Police peut venir contrôler le déroulement de la vente.
- Le (s) vendeur(s) établit une attestation sur l'honneur qui certifie qu'il ne participe pas à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile (cf. annexe n°1).
- Établir un « registre des vendeurs ». C'est un document qui regroupe les informations suivantes (concernant le(s) vendeur(s)) (cf. annexe n°2) :

Nom, prénom, numéro de la carte d'identité ou du passeport, qualité du vendeur

.....

## Après mon vide-grenier

- À l'issue de la vente au déballage, le registre des vendeurs doit être paraphé au Commissariat d'Oullins (8 rue Diderot, 69600 OULLINS).
- L'ensemble des documents ci-dessus (registre des vendeurs, attestation(s) sur l'honneur et une copie de l'Arrêté Municipal) doit être envoyé à la Préfecture du Rhône, sous huitaine :

### Préfecture du Rhône

Bureau de la Règlementation  
106 rue Pierre Corneille  
69003 LYON

# Vente au déballage (vide-maison, vide-grenier)

Le présent formulaire doit impérativement être envoyé ou déposé, en Mairie,  
3 semaines avant le début de la vente

## Le Demandeur

Statut du demandeur (particulier, association, entreprise...) : .....

### Représenté par :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° Siret (si concerné) : .....

## Détails de la vente au déballage

Nature des marchandises d'occasion : (Jouets, peluches, vaisselles etc...) : .....

Lieu précis de la vente : .....

Date et horaire de début : .....

Date et horaire de fin : .....

## Pièces à joindre

- Photocopie de la pièce d'identité du demandeur ou de son représentant
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Extrait Kbis (si concerné)

## Mon engagement

Je m'engage à ne vendre aucune marchandise neuve et à ne pas organiser ou participer à plus de deux ventes au déballage par an. Je certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux Articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du Code de Commerce.

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible de peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code Pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (Art. L.310-5 du Code de Commerce).*

Fait à : .....

Signature du demandeur :

Le : .....

**OULLINS  
-PIERRE-  
BÉNITE**

# Annexe n°1 : Attestation sur l'honneur

**Le présent formulaire doit impérativement être envoyé ou déposé, en Mairie,  
2 semaines avant le début de la vente**

**Je soussigné(e) :** ..... (Nom/Prénom)

Né(e) le : ..... à : .....

Domicilié(e) : ..... (adresse complète)

Déclare sur l'honneur, par la présente, ne pas avoir participé à deux ventes au déballage pendant l'année civile en cours et que les marchandises, proposées à la vente, sont des objets personnels et usagés.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

